

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ8 du BAPE

1. Les estimations de matières à éliminer dans la région, réalisées par Chamard, comprennent les tonnages de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) enfouis dans les lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LED CD). La dernière ligne du tableau fournie à la commission d'enquête qui s'intitule « Total CRD (enfouis dans les LED CD en 2016) » présente d'ailleurs les estimations du total des résidus de CRD enfouis dans les LED CD autant pour le Lac-Saint-Jean que le Saguenay (DQ2.1, p. 2). Pour le Saguenay, en 2016 dans le scénario statu quo, cette estimation était de 20 154 t à laquelle s'ajoutaient 91 462 t de matières résiduelles enfouies en provenance du Saguenay pour constituer le total estimé par Chamard de 111 616 t (DQ2.1, p.2; PR3.2, 1 de 2, p. 84 PDF).

Concernant les rapports annuels du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station produits par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la commission comprend que les matières enfouies dans les LED CD ne sont pas comptabilisées.

Veuillez préciser si les matières enfouies dans les LED CD sont prises en compte dans le tableau fourni à la commission d'enquête (DQ6.1, p. 1).

- a) dans les données de 2014 de Chamard? sont-elles incluses dans les 20 445 t de résidus CRD?
- b) dans les rapports annuels de la RMR de 2019 et de 2024? sont-elles incluses dans la catégorie « Tonnage CRD » de 8 586 t en 2019 et de 16 627 t en 2024?

Réponse à la question 1. a) :

Le tableau 5 du rapport de Chamard présente un « Bilan des matières à enfouir entre 2016 et 2031 pour la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ». Selon notre compréhension, il ne s'agit pas des matières enfouies au LET, mais plutôt des matières à enfouir dans l'ensemble des lieux d'élimination autorisés, ce qui inclurait les LED CD. Puisque le rapport de Chamard ne fournit pas de références ou de spécifications supplémentaires, nous avons tenté de rejoindre les personnes qui ont produit cette étude en 2016 pour avoir plus de détails, mais sans succès.

Cependant, le tonnage de CRD indiqué dans ce rapport, soit 20 445 t, nous amène à conclure que cette valeur prenait en considération autant les tonnages éliminés au LET de Chicoutimi que les tonnages éliminés dans les LED CD. Différents éléments justifient cette hypothèse. Premièrement, comme présenté dans nos réponses aux questions complémentaires QD6, le tonnage de CRD enfoui au LET d'Hébertville-Station en 2019 était de 8 596 t. On pourrait donc penser que le tonnage enfoui au LET de Chicoutimi en 2014 devait être de cette envergure ou moindre. Les entrepreneurs et autres entreprises qui généraient des résidus de CRD devaient choisir en grande majorité l'option la moins coûteuse, soit l'envoi dans un LED CD. En 2014, il y avait trois LED CD en opération au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ensuite, après plusieurs démarches complexes effectuées en 2017-2018 en vertu de la Loi d'accès à l'information, la RMR a réussi à obtenir les rapports annuels 2016 de deux LED CD régionaux, soit le site d'Excavation Dolbeau à Dolbeau-Mistassini et le site de Léon Lavoie à Saguenay.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station – Réponses aux questions complémentaires DQ8 du BAPE

En 2016, le LEDCD d'Excavation Dolbeau a reçu 4773,76 t de résidus de CRD, 1025,73 t de résidus d'écocentres et 1320,30 t de résidus de centre de tri de CRD, pour un total de 7 120 t de résidus. 99,4 % de ce tonnage provenait du Lac-Saint-Jean (42,43 t provenaient du Saguenay).

En 2016, le LEDCD de Léon Lavoie a reçu 10 344,48 t de résidus de CRD. La provenance de ces résidus a été biffée, mais on peut supposer qu'ils provenaient du Saguenay. Également, ce rapport annuel indiquait que le volume résiduel du site de Léon Lavoie était de 158 m³ en date du début de 2016. On suppose donc que les tonnages enfouis à cet endroit ont été substantiellement plus faibles ou même nuls pour les années après 2016.

Un troisième LEDCD était en opération au Lac-Saint-Jean en 2016, soit le site de Jean Tremblay à Saint-Félicien. Cependant, nous n'avons pas réussi à obtenir le rapport annuel de ce site.

Réponse à la question 1. b) :

Tous les tonnages indiqués dans les rapports annuels de la RMR du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2024 concernent exclusivement les résidus enfouis au LET. En conséquence, les résidus de CRD enfouis dans les LEDCD régionaux ou autres ne sont pas inclus dans ces tonnages. Ceux-ci ne sont pas connus de la RMR.

Préparé en date du 3 décembre 2025 par :



Lisa Gauthier, ing. M. Sc., directrice principale – Gestion des infrastructures
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean